



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0007009287
- ▶ **Dénomination** : ANTARIUS GESTION EQUILIBRE
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet KPMG AUDIT
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : L'OPCVM pourra employer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissements.
- ▶ **Objectif de gestion** :

Antarius Gestion Equilibre est un FCP à allocation active recherchant la performance sur une durée de 3 ans. L'univers d'investissement est constitué des marchés actions françaises et internationales et des marchés de taux.

L'objectif de gestion est de capter une partie de la performance des marchés d'actions et des taux avec une allocation d'actions ne dépassant pas 50 %, sans référence à un indicateur.

► **Indicateur de référence :**

Aucun indicateur de référence n'est représentatif de l'investissement réalisé dans le FCP.

En effet, la politique de gestion du gérant dépendant de son appréciation de l'évolution des marchés, elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension par le porteur de parts de l'investissement réalisé.

► **Stratégie d'investissement :**

Tous les mois, un comité interne à Etoile Gestion met au point la stratégie d'investissement en se basant sur quatre approches (analyse de l'environnement économique, analyse des résultats et prévisions de résultat des entreprises, analyse graphique des tendances de marché et analyse des indicateurs de risque et des volatilités des différents marchés).

De cette analyse est dégagée un scénario de marché et des orientations d'investissement sur lesquels le gérant va s'appuyer pour la gestion au jour le jour du FCP.

L'allocation globale du fonds est la suivante :

- Le fonds est investi principalement par le biais d'OPCVM de droit français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés classés dans les catégories obligataire, action et monétaire mais le gérant se réserve la possibilité d'investir en ligne directe, sur un ou plusieurs marchés d'actions et d'obligations.

- entre 50% et 65% de l'actif net en produits de taux avec une exposition maximum au marché de taux de 65 %. Les investissements dans ces types d'actifs sont principalement effectués en produits de taux libellés en euros. Le gérant s'assure que la part des titres de créance et des instruments du marché monétaire de l'OPCVM est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 6. La répartition entre les dettes privées et publiques est laissée à la discrétion du gérant.

Le fonds peut investir en titres de créance négociables libellés en devises autres que l'euro.

- entre 35% et 50% de l'actif net en actions avec un degré d'exposition maximum aux marchés actions de 50 %. Le FCP est investi en actions de la zone euro et internationales (de tous secteurs, toutes capitalisations, émis sur les bourses d'un ou plusieurs pays de la zone euro et sur d'autres marchés internationaux (pays de l'OCDE et accessoirement sur les pays émergents).

Le gérant peut investir dans des OPCVM gérés par Etoile Gestion ou par des sociétés qui lui sont liées.

Les investissements en valeurs internationales ne sont pas systématiquement couverts. Le porteur de la zone euro peut être exposé au risque de change.

Le gérant peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré..

Dans une optique de couverture du risque action, de change et afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant peut recourir à la vente de devises, au change à terme, à la vente à terme ou d'options de change. Dans le cadre de la couverture du risque de taux et afin de dynamiser la performance, le gérant peut utiliser les futures, les options, les swaps, les opérations de cap, floor, et de collar.

Le gérant peut utiliser des BMTN et EMTN pour protéger l'actif du fonds et réaliser l'objectif de gestion.

Pour optimiser la gestion de sa trésorerie, le gérant peut recourir aux techniques de pensions livrées, de prêt et emprunts de titres et d'emprunts d'espèces dans les limites prévues par la réglementation.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note

détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le fonds est un OPCVM classé «Diversifié ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de taux : le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 6. La sensibilité permet de mesurer l'incidence en pourcentage sur le prix d'une variation de 1 % des taux d'intérêt. Si le fonds obligataire a une sensibilité de 2, sa valeur liquidative (100) variera de 2 % et passera de 100 à 98 en cas de hausse des taux de 1 %.

En conséquence, la hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative

- Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées. En cas de défaillance ou de dégradation de la notation des émetteurs, la valeur des obligations privées peut diminuer ce qui entraîne la baisse de la valeur liquidative.

- Risque actions : c'est le risque supporté par un investissement en raison des fluctuations des marchés actions. Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser.

- Risque de change : il existe un risque de change pour les porteurs de parts résidents de la zone euro, car le fonds peut être exposé à une autre devise que l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra avoir un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

- Risque de perte en capital : la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, le capital investi peut ne pas être totalement restitué au porteur. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie du capital investi.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs titulaires d'un contrat d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine aux investisseurs qui souhaitent investir dans un OPCVM diversifié offrant un risque réparti raisonnablement entre marchés actions et de taux.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer

uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,30 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement : Perçue par la société de gestion.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Néant -Obligations convertibles françaises : Max 0,65% -Actions françaises et assimilées : Max 0,65% -Actions étrangères côtées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> -Obligations : 500€ /opération -Obligations convertibles : 500€ /opération -Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en</i> .Euro Max. 1,20 € .Dollar Max. 1,20 \$.GBP Max. 0,80 £ .CHF Max. 1,60 CHF .Yen Max. 120 Yen

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours

fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 09h00. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

► **Caractéristiques des parts :**

• **Affectation du résultat :**

Part D : Distribution

• **Fréquence de distribution**

Un coupon est distribué annuellement dans le mois qui suit la validation des comptes par le Contrôleur légal des comptes.

• **Devise de libellé des parts :**

Part D : Euro

• **Montant minimum de la première souscription :**

Part D : 1 Part(s)

• **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part D : 1 Part(s)

- **Décimalisation :**

Part D : Les souscriptions et rachats s'effectuent en part entière.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part D : 15,24 euros

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de juin
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de juin 1998
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mars 1997. Il a été créé le 25 avril 1997.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com .

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 2 novembre 2011

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0007009287

Devise de référence: EUR

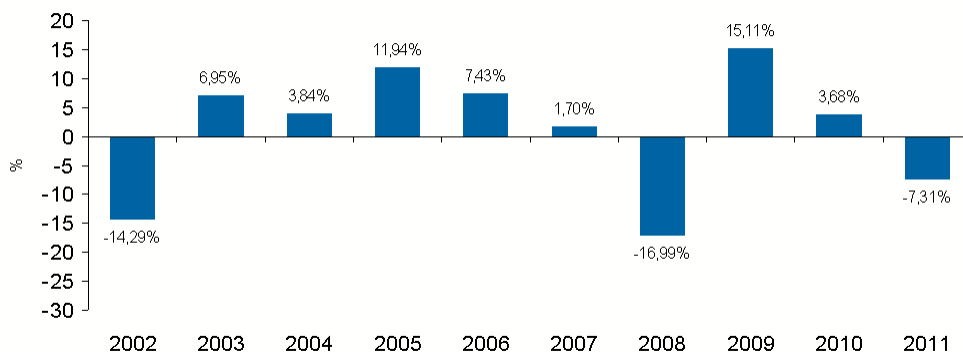
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2011

100.00% FONDS NON BENCHMARKE

■ PERFORMANCES AU 31/12/11



■ PERFORMANCES AU 31/12/11

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ANTARIUS GESTION EQUILIBRE	-7,31%	3,42%	-1,36%
100% FONDS NON BENCHMARKE	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/06/11

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,30%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	1,32%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,02%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,60%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/06/11

Taux de rotation du portefeuille: 0,00%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,00%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	43,64%
Titres de créance	25,22%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

16/04/12